

Guide (NR)

Indicateurs et codes de sous-zones

Le Guide ne possède pas d'indicateurs ou de codes de sous-zones; les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

Positions de caractère

00-04 Longueur de l'enregistrement logique

05 Statut de la notice

- a Rehaussement du niveau d'enregistrement
- c Notice corrigée ou révisée
- d Notice supprimée
- n Nouvelle notice
- o Notice périmée
- s Supprimée; vedette divisée en deux ou en plusieurs vedettes
- x Supprimée; vedette remplacée par une autre vedette

06 Type de notice

- z Données d'autorité

07-08 Positions de caractère non définies

- ∅ Non défini

09 Système de codage des caractères

- ∅ MARC-8
- a Jeu de caractères universel/Unicode

10 Compte des indicateurs

- 2 Nombre de positions de caractères utilisées

11 Compte des codes de sous-zones

- 2 Nombre de positions de caractères utilisées

12-16 Adresse de base de données

[nombre] Longueur du Guide et du Répertoire

17 Niveau d'enregistrement

- n Notice d'autorité complète
- o Notice d'autorité incomplète

18 Politique de ponctuation

- ∅ Aucune information fournie
- c Ponctuation omise
- i Ponctuation incluse
- u Inconnue

19 Position de caractère non définie

- ∅ Non défini

20 Longueur du segment longueur de zone

- 4 Nbre de caractères du segment de la longueur de zone d'une entrée au Répertoire

21 Longueur du segment position de caractère de départ

- 5 Nbre de caractères du segment de la position de caractères d'une entrée au Répertoire

22 Longueur de la partie dépendante de l'application

- 0 Nbre de caractères dans la partie dépendante de l'application d'une entrée au Répertoire

23 Non défini

MARC 21 - Autorité

novembre 2016

Guide - p. 1

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Le Guide constitue la première zone d'une notice d'autorité. Il s'agit d'une zone de longueur fixe contenant 24 positions de caractère (00-23). Le Guide comprend des éléments de données qui contiennent des nombres ou des valeurs codées définissant les paramètres aux fins de traitement de la notice.

Les positions de caractère 20-23 renferment la clef d'enregistrement des entrées du Répertoire. Ces positions contiennent quatre nombres à un caractère qui précisent la structure des entrées dans le Répertoire. La publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange* contient de l'information plus détaillée sur la structure du Guide.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ POSITIONS DE CARACTÈRE

00-04 – Longueur de l'enregistrement logique

Les positions de caractère de la longueur de l'enregistrement logique contiennent un nombre de cinq caractères qui correspond à la longueur de l'enregistrement complet, y compris l'enregistrement logique et le terminateur de l'enregistrement. Le nombre est justifié à droite et les positions inutilisées contiennent des zéros.

05 – Statut de la notice

La position de caractère du statut de la notice renferme un code alphabétique à un caractère qui indique la relation de la notice à un fichier à des fins de tenue des fichiers.

a – Rehaussement du niveau d'enregistrement

Ce code indique que le niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice a été changé de «o» (Notice d'autorité incomplète) à «n» (Notice d'autorité complète).

c – Corrigée ou révisée

Ce code indique qu'un ajout ou un changement a été apporté à la notice. Cependant, le changement ne constitue pas un rehaussement du niveau d'enregistrement (Guide/17) de la notice.

d – Supprimée

Ce code indique que la notice a été supprimée. Ce code est utilisé dans les situations où ni le code «s», ni le code «x» peuvent s'appliquer ou lorsqu'une organisation décide de ne pas utiliser les codes «s» ou «x». Une certaine intervention manuelle peut être requise pour effectuer les modifications des notices bibliographiques, puisque la vedette supprimée peut être ou pas conservée en tant que zone 4XX Rappel de renvoi « voir » dans d'autres notices d'autorité et que la notice destinée à être supprimée peut contenir une zone 682 pour expliquer la suppression.

Guide/05 d

150 ~~0~~~~0~~‡aTraitement de fruit

682 ~~0~~~~0~~‡iCette vedette a été remplacée par la vedette ‡aFruits-Traitement, ‡ia cette vedette n'est pas distribuée parce qu'elle comporte une subdivision libre attribuée d'après une vedette-type.

Guide/05 d
150 000aHistoire

n – Notice nouvelle

Ce code indique que la notice a été créée récemment.

o – Notice périmée

Ce code indique que le contenu de la notice est périmé, mais qu'on ne l'a pas supprimée d'un fichier.

s - Supprimée; vedette divisée en deux ou en plusieurs vedettes

Ce code indique que la notice a été supprimée d'un fichier parce que la vedette a été divisée en deux ou en plusieurs vedettes qui requièrent la création d'une nouvelle notice d'autorité pour chacune. La vedette de la notice supprimée est comprise dans chacune des nouvelles notices d'autorité en tant que rappel de la zone 4XX Rappel de renvoi « voir ».

Cette valeur de suppression spéciale convient à l'application de systèmes automatisés pour effectuer des modifications nécessaires, puisque lorsqu'une vedette est divisée, l'ordinateur ne peut pas remplacer automatiquement l'ancienne vedette des notices bibliographiques.

Guide/05 s
150 000aBouddha et le bouddhisme

Guide/05 n
100 000aBouddha
450 000aBouddha et le bouddhisme

Guide/05 n
150 000aBouddhisme
450 000aBouddha et le bouddhisme

x - Supprimée; vedette remplacée par une autre vedette

Ce code indique que la notice a été supprimée d'un fichier et qu'une nouvelle notice d'autorité dans laquelle la vedette de la notice supprimée apparaît comme une zone 4XX - Renvoi « voir » ajoutée au fichier. (Dans un système où le contrôle de l'autorité est lié au fichier bibliographique, un ordinateur peut effectuer une par une les modifications indiquées par le code «x» sans intervention manuelle).

Guide/05 x
150 000aOléomargarine

Guide/05 n
150 000aMargarine
450 000aOléomargarine

Guide

06 - Type de notice

Le type de position de caractère de la notice contient un code alphabétique à un caractère qui en indique les caractéristiques et qui définit les composantes de la notice.

z – Données d'autorité

Ce code indique que le contenu de la notice constitue une notice d'autorité. Cette notice particulière d'autorité est identifiée par le code dans 008/09 (Genre de notice).

07-08 – Positions de caractère non définies

Ces deux positions de caractère sont non définies; chacune contient un blanc (b).

bb – Positions de caractère non définies

09 – Système de codage des caractères

Cette position de caractère contient un code qui identifie le système de codage des caractères utilisé dans une notice. Le système de codage utilisé influe sur le nombre d'octets nécessaires par caractère, le positionnement des caractères sans espacement, l'utilisation des séquences d'échappement, et peut aussi influencer sur le répertoire de caractères. L'information détaillée sur l'ensemble des caractères utilisés dans les notices du MARC 21 se trouve dans la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.

b - MARC-8

Le code «b» indique que le codage des caractères de la notice se fait à l'aide des jeux de caractères à 8-bits qui sont décrits dans la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*. Les jeux de caractères non implicites sont identifiés dans la zone 066.

a – Jeu de caractères universel/Unicode

Le code «a» indique que le codage des caractères dans la notice se fait à l'aide des caractères à partir du Jeu de caractères universel (UCS) (ISO 10646), ou Unicode™, un sous-ensemble industriel.

10 – Compte des indicateurs

La position de caractère du compte des indicateurs contient un nombre à un caractère qui correspond au nombre d'indicateurs se trouvant dans chaque zone de données variables. (La position du caractère d'un indicateur contient un code d'information qui permet d'interpréter ou de compléter les données contenues dans la zone.) Dans le MARC 21, deux positions de caractère sont réservées aux indicateurs au début de chacune des zones de données variables; par conséquent, le compte des indicateurs est toujours représenté par le chiffre 2.

2 - Nombre de positions de caractère utilisées pour des indicateurs

11 – Compte des codes de sous-zones

La position de caractère du compte des codes de sous-zones contient un nombre à un caractère qui correspond au nombre de positions de caractère qui décrit un code de sous-zone dans des zones de données variables. (Chaque élément de donnée dans une zone de données variables est identifié par un code de sous-zone.) Dans le MARC 21, un code de sous-zone est constitué par un séparateur (‡) et un identificateur d'élément de données en caractères alphabétiques minuscules ou numériques; par conséquent, le compte du code de sous-zone est toujours représenté par le chiffre 2.

2 – Nombre de positions de caractère utilisées pour un code de sous-zone

12-16 – Adresse de base de données

Les positions de caractère de l'adresse de base de données contiennent un nombre à cinq caractères qui précise la position du premier caractère de la première zone de contrôle variable de la notice. Le nombre constitue la base à partir de laquelle la position du premier caractère de toutes les autres zones de la notice sont traitées dans le Répertoire. (La position du premier caractère dans l'entrée du Répertoire de chaque zone de la notice dépend du premier caractère de la première zone de contrôle variable plutôt que du début de la notice.) L'adresse de base de données est égale à la somme des longueurs du Guide et du Répertoire, y compris le caractère du terminateur de la zone qui se trouve à la fin du Répertoire. Le nombre est justifié à droite et les positions inutilisées contiennent des zéros.

<nombre> - Longueur du Guide et du Répertoire (y compris le caractère du terminateur de zone du Répertoire)

17 – Niveau d'enregistrement

La position de caractère du niveau d'enregistrement contient un code alphabétique alphanumérique à un caractère qui indique si la notice d'autorité est complète ou incomplète. Une notice, qu'elle soit complète ou incomplète, qui est évaluée à des fins de modification après sa création est identifiée par le code «b» (Notice en cours de révision) dans la zone 008/31 (Notice en cours de révision).

n – Notice d'autorité complète

Le code «n» indique que la notice d'autorité est complète. La notice est conforme aux exigences nationales relatives aux notices pour le contenu et la désignation du contenu.

o – Notice d'autorité incomplète

Le code «o» indique que la notice d'autorité est incomplète parce qu'elle ne contient pas encore toute l'information nécessaire pour constituer une notice complète. La notice, peut ou non être conforme aux exigences nationales relatives aux notices.

18 – Politique de ponctuation

Cette position de caractère contient un code alphanumérique désignant la politique de ponctuation observée dans les vedettes et les zones de rappel.

Concerne uniquement la ponctuation de fin de zone et de fin de sous-zone, non pas la ponctuation interne.

‡ – Aucune information fournie

Aucune information n'est fournie quant aux pratiques de ponctuation observées dans les vedettes et

Guide

les zones de rappel.

c – Ponctuation omise

Les vedettes et les zones de rappel ne comprennent pas de ponctuation.

i – Ponctuation incluse

Les vedettes et les zones de rappel comprennent de la ponctuation.

u – Inconnue

On ignore si les vedettes et les zones de rappel comprennent de la ponctuation.

19 – Non définie

N'est pas définie et contient un blanc (b).

20 – Longueur du segment longueur de zone

Dans le MARC 21, le segment longueur de zone de chaque entrée au Répertoire est toujours d'une longueur de 4 positions de caractère.

4 – Nombre de caractères du segment longueur de zone d'une entrée au Répertoire

21 – Longueur du segment position de caractère de départ

Dans le MARC 21, le segment position de caractère de départ de chaque entrée au Répertoire est toujours d'une longueur de 5 positions de caractère.

5 – Nombre de caractères du segment position de caractère de départ d'une entrée au Répertoire

22 – Longueur de la partie dépendante de l'application

Dans le MARC 21, une entrée au Répertoire ne contient pas de partie dépendante de l'application; cette position de caractère comprend toujours un «0».

0 – Nombre de caractères dans la partie dépendante de l'application d'une entrée au Répertoire

23 – Non défini

Dans le MARC 21, cette position de caractère n'est pas définie; elle contient toujours un «0».

0 – Non défini

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Éléments générés par le système

Les éléments suivants du Guide sont habituellement générés par le système :

- 00-04 Longueur de l'enregistrement logique
- 07-08 Positions de caractère non définies
- 10 Compte des indicateurs
- 11 Compte des codes de sous-zones
- 12-16 Adresse de base de données
- 20-23 Clef d'enregistrement des entrées

Souvent, les valeurs par défaut dans d'autres éléments du Guide sont aussi générées automatiquement.

Majuscules

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

05 Statut de la notice

- d* La notice est supprimée parce que la vedette est remplacée par une autre vedette [REDÉFINIE] [USMARC, 1983; CAN/MARC, 1997]
- o* Notice périmée [NOUVEAU, 2002]
- x* La notice est supprimée pour des raisons qui ne sont pas représentées par d'autres codes [REDÉFINIE] [USMARC, 1983]
- x* La notice est supprimée (les explications peuvent se trouver dans la zone 682) [REDÉFINIE] [CAN/MARC, 1997]

17 Niveau d'enregistrement

Définition et portée [MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2022]

Correction d'une erreur typographique.

- 0* Niveau complet [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- 1* Notice RECON [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]
- 3* Notice incomplète [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

18 Politique de ponctuation [NOUVEAU, 2016]

- Ø* Aucune information fournie [NOUVEAU, 2016]
- c* Ponctuation incluse [NOUVEAU, 2016]
- i* Ponctuation omise [NOUVEAU, 2016]
- u* Inconnue [NOUVEAU, 2016]

[Page blanche]